



Communiqué

Boycott de la réunion d'antenne du 19 septembre 2024

Ce jour, le 19 septembre 2024, une Assemblée Générale s'est tenue au SPIP 93, suite au mail de la cheffe d'antenne en date du 17 septembre demandant aux agents de limiter leur demande de congés à une seule des deux semaines des vacances scolaires de Noël avant le 24 septembre.

Cette situation ayant vocation à se répéter, les organisations syndicales ont décidé d'interroger une nouvelle fois la Direction du SPIP sur la nécessité de l'application du quota de 50%, injustifié par la nécessité de service.

En effet, l'ensemble des collègues présents à l'AG ont soulevé deux questions :

- Pourquoi imposer le taux de 50 % de présence ? Pour répondre à quel besoin ?
- Pourquoi l'agent en télétravail n'est-il pas considéré comme étant en position de travail ?

La Direction du SPIP, sans la présence du siège – que les OS déplorent – a une nouvelle fois refusé de répondre aux questions qui lui ont été posées. Pour rappel, cela fait maintenant 8 mois que les organisations syndicales alertent (en CSA, en audiences, via des tracts...) sur les conséquences de cette politique sur le droit des agents.

La Direction a refusé de réévaluer la nécessité de l'imposition de ce taux. De fait, les organisations syndicales ont appelé au boycott de la réunion d'antenne ; boycott qui a été suivi par la majorité des personnels présents à la réunion (CPIP, PA, agents DDSE).

Les organisations syndicales appellent à poursuivre le mouvement engagé aujourd'hui tant que la Direction ne prendra pas la décision de revenir sur ce taux.

Les organisations syndicales appellent à boycotter toutes les réunions et instances non essentielles à l'exercice de nos missions.